

## **Le Collectif rappelle ses positions sur le statut pénal du chef de l'Etat**

Le Collectif a réaffirmé, [dans l'édition du 9 mai 2012 du journal Le Monde](#), sa position sur le sort qu'il convient de réserver aux plaintes déposées et aux actions engagées par le chef de l'Etat sous l'empire de l'article 67 de la Constitution.

L'ensemble du Collectif se tient à la disposition de la prochaine majorité pour participer à la réforme du statut juridictionnel du Président de la République.